

## LE DIPLOME DE COMPETENCE EN LANGUE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE (DCL-FLE)

- Le diplôme de Compétence en Langue (DCL-FLE) est un diplôme créé par le Ministère de l'Éducation nationale pour les adultes. Il leur permet de valider leur compétence langagière, c'est à dire leur capacité à utiliser une langue étrangère dans l'ensemble des situations personnelles, sociales ou professionnelles courantes.
- Aucun prérequis n'est exigé pour l'inscription au DCL-FLE.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir un bon niveau pour se présenter à l'examen du DCL-FLE. Une candidate ou un candidat avec un niveau relativement faible en français, peut espérer obtenir le niveau A2. Il y a 5 niveaux, établis en cohérence avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) du Conseil de l'Europe : A2, B1-1, B1-2, B2, C1. On ne s'inscrit pas à un niveau à priori, c'est la performance du candidat ou de la candidate le jour de l'examen qui va déterminer le degré qui lui sera attribué.
- Quel que soit le niveau visé, le DCL-FLE est conçu autour d'un scénario unique pour tous les candidats à une même session. Le scénario simule une situation professionnelle réelle, cependant, il n'est pas nécessaire de connaître une langue de spécialité car les termes à comprendre ne sont pas très techniques. Au cours de l'examen, il s'agit d'effectuer des tâches en compréhension écrite, en compréhension orale, en expression orale et en expression écrite, c'est donc la capacité du candidat/de la candidate à utiliser la langue pour réaliser une tâche globale en français qui est validée.
- Déroulement des épreuves :

L'épreuve se décompose en 5 phases, pour une durée totale de 2 h 30 :

Phase 1 : prise de connaissance de la situation et de la tâche à réaliser, et compréhension écrite

Phase 2 : compréhension orale

Phase 3 : expression orale

Phase 4 : communication interactive

Phase 5 : expression écrite

Les phases 1 et 2 sont destinées à recueillir et à traiter les informations pertinentes pour la tâche à réaliser.

La phase 3 permet au candidat d'exposer à l'oral les raisons de son choix ou de sa décision et d'argumenter.

Au cours de la phase 4, il recueille auprès d'un interlocuteur des éléments complémentaires, qui vont lui permettre d'exposer à l'écrit les raisons de son choix, au cours de la phase 5.

- Où se passe l'examen :  
Dans les locaux des centres d'examen agréés.
  
- Dates des sessions :  
Le calendrier est disponible sur le site Internet du DCL.  
Le DCL étant un diplôme national, le calendrier annuel est arrêté par le Ministère de l'Éducation Nationale, et les sessions se déroulent à dates fixes, les mêmes jours dans tous les centres d'examen.  
EFI met également à disposition les dates des sessions dans ses locaux à l'espace Information de l'EFI et sur son site dans la rubrique Formation Continue
  
- Inscription :  
EFI assure l'inscription au DCL auprès de Aix-Marseille Université et règle les frais d'inscription (100 euros) pour tous les stagiaires en formation continue :
  - ✓ Au début de la formation il est demandé au stagiaire de compléter une fiche de renseignements afin de recueillir les informations nécessaires à la préinscription.
  - ✓ EFI effectue la préinscription dans une limite de 2 mois avant la date de l'épreuve.
  - ✓ EFI transmet le bulletin de confirmation d'inscription au candidat qui vérifie les informations et le signe..
  - ✓ EFI confirme l'inscription dans les délais fixés.
  - ✓ Le stagiaire reçoit un mail du Ministère de l'Éducation Nationale lui proposant de créer son espace personnel, afin de pouvoir suivre son inscription,
  - ✓ La convocation est envoyée à l'adresse postale du candidat au moins 15 jours avant la date de l'épreuve.
  
- Préparation à l'examen :  
Durant leur formation, les stagiaires sont entraînés à acquérir des stratégies pour se préparer à l'examen du DCL (annales DCL utilisées comme support).  
Un examen blanc avec corrections est proposé par EFI à tous les candidats.  
Pour avoir une idée précise de la manière dont se déroulent les épreuves, consulter le site Internet :  
  
<https://amubox.univ-amu.fr/s/idY8wOxfXPQk2a5>
  
- Délivrance et validité du diplôme :  
Environ deux mois après l'examen, le candidat reçoit un courrier lui notifiant l'arrivée du diplôme à la Division des Examens et Concours (DEC) du Rectorat. Le diplôme est à retirer impérativement à la Division des Examens et Concours.  
Durée de validité illimitée